

Les organisations syndicales de l'Education CGT, FO, SUD, CNT et SNALC de l'Ile de France, avec le SNUEP-FSU Paris réunies le 20 mars, font leur l'appel des fédérations à la grève nationale le 28 mars.

Après le succès de la grève du 12 février, lors de laquelle une grande majorité des professeurs des écoles des 3 académies ont dit avec la CGT, le SNUipp FSU, la FNEC-FP FO, SUD et la CNT qu'ils ne voulaient pas du décret publié le 26 janvier 2013 sur les rythmes scolaires :

- le vote en première lecture du projet de loi Peillon ne fait qu'aggraver les craintes exprimées,
- les mesures annoncées pour la rentrée 2013 vont détériorer nos conditions de travail,

Nos organisations appellent tous les personnels de l'Ile de France à se réunir dans leurs écoles, établissements et services pour dresser des cahiers de revendications, s'associer à cet appel et décider la grève.

Elles invitent les autres organisations à se joindre à cette initiative.

L'ampleur de la mobilisation du 12 février, les premiers reculs obtenus des maires sur les rythmes le montrent :

On peut gagner, c'est maintenant qu'on peut faire reculer le ministre !

Jeudi 28 mars 2013, tous en grève

Manifestation de Luxembourg au ministère

14 h 30 place Edmond Rostand

Appel des fédérations nationales à la grève le jeudi 28 mars



Après la très forte mobilisation lors de la grève nationale du 12 février, le ministre n'a apporté aucune réponse aux personnels.

Il a pris ainsi la responsabilité d'aboutir à une situation de blocage dans le premier degré.

Le lundi 25 mars, à l'appel de leurs syndicats départementaux (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD Education, STE 75 CNT), les professeurs des écoles seront à nouveau en grève à Paris pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Cette réforme inacceptable n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale. Le ministre doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais.

Pour cela, il doit abroger le décret sur les rythmes scolaires et mettre en chantier un autre projet qui réponde aux besoins des élèves et aux revendications des personnels.-

Ce texte, s'il était mis en œuvre, n'apporterait aucune amélioration significative pour les élèves et dégraderait un peu plus les conditions de travail des personnels.

Pour nos fédérations, la politique gouvernementale sur la question des rythmes scolaires s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation qui va dans le sens d'une territorialisation de l'école et d'un éclatement du cadre de référence nationale avec :

- Le pilotage des cartes de formation professionnelle,
- La prise en charge des services d'orientation par les régions,
- Le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré comme dans le second degré.

Un pas supplémentaire sera franchi vers une décentralisation de notre système éducatif.

Toutes ces raisons nous amènent à nous opposer au projet de loi présenté par Vincent Peillon.

Sur de nombreux autres sujets, nos fédérations constatent que le gouvernement ne rompt pas avec les politiques précédentes. Les salaires et traitements ne sont toujours pas revalorisés, les fondements mis en place par la loi Fillon de 2005 ne sont pas remis en cause, la programmation budgétaire est très insuffisante, comme le confirme la communication des mesures de carte scolaire et des dotations horaires pour la rentrée 2013. Les conditions de vie et de travail, pour de trop nombreux élèves et personnels, continuent à se détériorer et la précarité se développe.

➔ Les fédérations FERC CGT, FNEC FP FO, SUD ÉDUCATION et la FTE CNT se sont rencontrées le mardi 5 mars, elles appellent tous les personnels à faire

grève le jeudi 28 mars 2013

et à se réunir pour décider des suites à donner à la mobilisation pour obtenir :

- ➔ l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires
- ➔ l'ouverture de réelles négociations sur les revendications des personnels